● Année 1957. — N° 39. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 24 Juillet 1957 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: **9063.13, Paris.)**

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 76e SEANCE

Séance du Mardi 23 Juillet 1957.

SOMMAIRE

Présidence de M. Burkhardt, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 823).

2. — Congé (p. 823).

3. — Discussion de la proposition de M. Bazé et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le maintien des activités de la radiodiffusion française dans le Sud-Est asiatique (nos 316 et 425, session 1956-1957) (p. 824).

M. Letourneau, rapporteur de la commission d'information.

Discussion générale : MM. Bazé, Junillon, le président de la commission.

Passage à la discussion de la proposition.

Sur l'ensemble : MM. Baudouin, Max André, Héline.

Adoption de la proposition.

4. — Discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à faire assurer aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion l'application effective de l'article 15 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951, qui a institué, tant pour la métropole que pour ces départements, un fonds de garantie pour les accidents d'automobile (nos 413 et 426, session 1956-1957) (p. 832).

M. Bernier, rapporteur de la commission des affaires financières.

Passage à la discussion de la proposition.

Adoption de la proposition.

5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 833).

PRESIDENCE DE M. BURKHARDT,
vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 juillet a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Jean Guiter demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 48 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

SUD-EST ASIATIQUE; MAINTIEN DES ACTIVITES DE LA RADIODIFFUSION FRANÇAISE

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Bazé et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le maintien des activités de la radiodiffusion française dans le Sud-Est asiatique. (N°s 316 et 425, session 1956-1957.)

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean Letourneau, *rapporteur de la commission d'information.* Mesdames, messieurs, les services de cette Assemblée vous ont distribué le rapport n° 425 que j'ai eu l'honneur d'établir au nom de votre commission d'information sur la proposition de notre collègue, M. William Bazé, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le maintien des activités de la radiodiffusion française dans le Sud-Est asiatique.

Afin de ne pas infliger à ceux d'entre vous qui auront bien voulu lire ce rapport imprimé, une nouvelle lecture publique, cette fois je vais me permettre d'insister simplement sur quelques-uns des points qui ont particulièrement retenu l'attention de votre commission au cours de l'étude de la proposition faite par M. William Bazé.

Comme il ressort de l'exposé même du texte de cette proposition, M. William Bazé a été amené à prendre publiquement position concernant le problème de la radiodiffusion française dans le Sud-Est asiatique, à la suite du blocage des crédits inscrits au budget de 1957, ayant pour fin le fonctionnement des bureaux français de la radiodiffusion installés à Saïgon et à Phnom-Penh.

Au demeurant, ce problème du financement des émissions françaises dans le Sud-Est asiatique n'est pas entièrement nouveau: comme vous avez pu le voir dans le rapport imprimé, au Conseil de la République, l'année dernière, les sénateurs MM. Edmond Michelet et Léo Hamon, et à l'Assemblée nationale, au cours de cette année, les députés MM. Paul Gosset et Raymond Dronne avaient, soit par voie de questions orales, soit par voie de questions écrites ou de dépôt de propositions de résolution, tenté d'attirer l'attention du Gouvernement sur ce même problème.

Nous verrons tout à l'heure, lorsque j'examinerai cette question plus avant, comment il se fait que se soit posé ce problème de déblocage de crédits. Ce qui est certain, c'est que 70 millions de francs figuraient au budget de 1957 — soit 40 millions de francs pour le bureau de Saïgon et 30 millions de francs pour le bureau de Phnom-Penh — et qu'il a fallu attendre — sans qu'apparemment les financiers qui bloquent les crédits se soucient beaucoup de savoir si les services fonctionnent quand même et si les fonctionnaires mangent néanmoins à leur faim sans toucher leur traitement mensuel — jusqu'au mois d'avril pour avoir un premier déblocage de 40 millions de francs, suivi à quelque temps de là d'un nouveau déblocage de 12 millions de francs qui, d'ailleurs, à ma connaissance, n'a pas encore été crédité aux services intéressés. C'est donc pour l'instant sur un crédit de 52 millions et non pas de 70 millions de francs, que doivent fonctionner les services français de radiodiffusion à Saïgon et à Phnom-Penh.

Encore une fois, nous verrons plus loin comment se pose exactement le problème du volume de ces crédits. Mais je tiens, en abordant l'exposé de cette question — et je suis sûr de le faire au nom de votre commission unanime — à marquer notre étonnement, et cela n'est pas peu dire, devant des blocages apparemment sans grande signification. Il est à noter cependant — et l'histoire nous le prouvera tout à l'heure — que ces crédits ayant été des crédits nouveaux en 1957, et la mode ayant prévalu de bloquer tous les crédits nouveaux — on les a bloqués avec les autres sans se préoccuper de savoir si une telle mesure arrêtait le fonctionnement de services déjà installés.

Mais ces 52 millions ayant été débloqués, le problème aurait pu sembler réglé, ou à peu près, et par conséquent votre commission d'information aurait peut-être pu estimer que la proposition de notre collègue M. William Bazé était devenue sans objet, un minimum de crédits ayant été mis à la disposition des services intéressés. Votre commission, pas plus que l'auteur de la proposition, ne l'ont pensé, et je suis certain qu'en lisant la proposition de notre collègue vous aurez remarqué qu'elle allait en réalité très au delà du simple problème du financement, posant la question de l'influence française dans les émissions qui atteignent le Sud-Est asiatique.

Pourquoi ce problème se pose-t-il aujourd'hui ? Parce qu'en février 1956 un grand poste français qui fonctionnait à Saïgon et qui était de très loin le plus important que la France possédât en dehors de son territoire métropolitain, a cessé ses émissions, et ce par suite d'une décision unilatérale du gouvernement du Viet-Nam, décision dont on nous permettra de dire, avec une amicale modération, qu'elle nous a peinés car elle mettait fin à d'immense possibilités de rayonnement pour notre pays dans l'ensemble de ces pays du Sud-Est asiatique. Je voudrais donc pour commencer dire brièvement, comme je l'ai fait dans le rapport écrit, ce qu'était Radio-France-Asie jusqu'à sa disparition.

Radio-France-Asie — et je passe sur les détails techniques figurant dans le rapport écrit — atteignait la quasi totalité de l'Asie du Sud-Est, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. J'ai indiqué dans le rapport le nombre des lettres parvenues en 1955 de toutes les régions de cette Asie du Sud-Est et qui prouvaient le rayonnement et l'étendue de l'influence de ce poste français fonctionnant à Saïgon; il y fonctionnait en vertu des conventions signées avec le Viet-Nam en 1949 et qui avaient en effet accordé à la France la possibilité de maintenir sur le sol vietnamien un poste de pleine souveraineté. Il émettait 200 heures par semaine, en quatre langues différentes, et participait au maintien de l'influence française, non seulement par ses émissions culturelles mais par des émissions d'information rédigées en français, en chinois, en anglais et en vietnamien. Des cours de langue française étaient assurés au départ de ce poste. C'est dire la perte considérable ressentie par la France le jour où le gouvernement de Saïgon — encore une fois, par une décision que nous ne saurions trop déplorer — crût devoir, d'une manière unilatérale, mettre fin aux émissions de ce poste.

Et, mesdames et messieurs, vous permettrez sans doute — comme je l'ai fait dans le rapport écrit — au rapporteur de votre commission d'information, cette fois d'une manière plus personnelle, d'exprimer notre gratitude à cette équipe que j'ai bien connue, équipe composée principalement d'hommes particulièrement jeunes et actifs, qui ont fait fonctionner ce poste de Radio-France-Asie pendant toutes ces années difficiles, qui l'ont fait fonctionner dans l'amitié et pour l'amitié avec les peuples du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, mais qui l'ont fait fonctionner aussi, on l'oublie parfois — mais je suis sûr que M. William Bazé, lui, ne l'oublie pas — dans un pays qui était en guerre, c'est-à-dire dans un pays où les hommes qui y travaillaient affrontaient quotidiennement des périls qui n'étaient que trop certains. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Et à cet hommage que je voulais rendre à ceux qui ont maintenu ce poste de Radio-France-Asie, que je suis heureux de voir ratifier par vos applaudissements, je voudrais en ajouter un autre, rendu à un poste sans doute plus modeste, encore que le nom en soit charmant, mais que tous nos soldats ont bien connu, surtout au temps du général de Lattre, qui a tant fait au départ de Hanoï pour l'influence de la France, et qui s'appelait Radio-Hirondelle. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La France ne peut plus continuer cet effort, au départ de ce pays. Elle y avait dépensé, la dernière année où ce poste a fonctionné, en 1955, la somme de 289 millions. Elle y occupait un effectif de 140 personnes à titre permanent; quelque 150 autres étaient également employées dans ses services pour la « programmation ».

Tout cela ne peut être repris. Je m'empresse de dire que je ne crois pas qu'un seul d'entre nous ait jamais pu penser que, la guerre terminée, l'indépendance de ces trois Etats pleinement reconnue et non discutable, la France ait pu songer à maintenir à perpétuité un poste de pleine souveraineté fonctionnant sur le territoire de l'un d'eux.

Ce n'est pas que nous eussions manqué de précédents ou de cautions valables, parce qu'il ne manque pas de grands Etats — assez volontiers se disant héros de l'indépendance partout et en tous lieux — qui ont néanmoins obtenu de pays dont ils proclament à hauts cris l'indépendance, des exceptions de cette nature en leur seule faveur! (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Nous n'avions pas de telles intentions. Nous sommes cependant quelques-uns à avoir rêvé peut-être, et même pensé sérieusement que si nous étions arrivés à construire l'Union

française telle que nous l'eussions voulue, il eût été après tout normal que la France, dans un esprit de totale coopération, et en pleine communion d'idées et d'action avec ces Etats associés du Cambodge, du Laos et du Vietnam, pût installer un véritable poste d'Union française. Au départ de ces pays, ce poste eût maintenu, sur l'ensemble du Sud-Est asiatique, le rayonnement de notre culture et eût aussi gardé la possibilité de se faire entendre à une communauté d'Etats dont je dis, dans mon rapport, qu'après tout une très longue histoire leur a tissé de tels réseaux d'intérêts et de sentiments communs qu'il y avait de fortes chances et de fortes possibilités, même de fortes nécessités pour qu'ils pussent se faire entendre en commun au départ de la péninsule indochinoise.

Est-ce un rêve désormais dépassé ? Est-ce une anticipation trop aventurée ? Je n'en sais rien. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas une possibilité d'aujourd'hui. Je voudrais précisément vous indiquer ce qu'elles sont ces possibilités d'aujourd'hui, car elles me semblent assez belles pour que nous puissions, malgré tout, demander au Gouvernement de la République de faire l'effort nécessaire pour les sauvegarder.

Dans une seconde partie de cet exposé, je voudrais donc d'abord examiner avec vous les possibilités qui restent à la France de s'exprimer dans le Sud-Est asiatique.

Il faut d'abord déplorer, mesdames, messieurs, que lorsque Radio-France-Asie a dû cesser ses émissions, en février 1956, rien n'ait été prévu par quiconque pour que, malgré tout, la France pût continuer de faire entendre sa voix. Si nous avons pu maintenir une certaine forme de présence dans cette région du monde, nous le devons à l'amitié des gouvernements intéressés.

Lors de notre départ de Saïgon tout d'abord, le Gouvernement vietnamien nous a instantanément proposé de maintenir deux heures d'émissions quoditiennes, purement culturelles, avec comme contrepartie la fourniture d'une aide technique consistant essentiellement dans le don à la Radiodiffusion vietnamienne d'une partie du matériel jusque-là utilisé par Radio-France-Asie.

Une autre contrepartie était sollicitée par le gouvernement vietnamien : c'était une certaine compensation sur les ondes françaises par des émissions en vietnamien au départ de Paris.

Des négociations ont été entreprises à Paris ; elles n'ont malheureusement pas pu aboutir. Malgré cet échec des négociations, je dois rendre cet hommage au gouvernement de Saïgon, qu'il n'en a pas pour autant fait preuve de moins de bienveillance à notre égard en maintenant les deux heures d'émission culturelles quotidiennes au départ de Saïgon. Mais, et j'y reviendrai tout à l'heure, il est facile d'imaginer la précarité d'une situation telle que celle qui nous est faite aujourd'hui dans cette capitale.

Quant au Cambodge, nous sommes encore liés avec le royaume khmer par les conventions de 1949 qui n'ont pas été dénoncées. La France y dispose donc également de deux heures quotidiennes mais, dans ces deux heures, figurent non seulement des émissions culturelles mais des émissions d'information.

Au départ de cette position, nous pouvions avoir l'ambition d'obtenir une situation infiniment meilleure. Des négociations furent entreprises à Paris au début de cette année ; elles aboutirent, en février dernier, à la rédaction d'un texte qui consentait à la France quatre heures d'émission avec bulletins d'information, sur les ondes nationales khmères contre la mise à la disposition de la radiodiffusion nationale khmère d'une partie du matériel utilisé à Saïgon par Radio-France-Asie. Arrivés à ce point, nous sommes bien obligés, mesdames, messieurs, d'être quelque peu sévères, car si le matériel en question fût expédié de Saïgon lors de la cessation de l'activité de Radio-France-Asie, il fut entreposé à Phnom-Penh dans des conditions telles que l'on nous apprend aujourd'hui qu'il est devenu hors d'usage, étant donné le délai qui s'est écoulé avant que l'on se décide à le transférer à la radio khmère.

En dehors de quelques inconvénients non moins redoutables, et dont je parlerai tout à l'heure, ce manque de décision des autorités françaises en matière de radiodiffusion dans l'Asie du Sud-Est a eu, parmi d'autres, le résultat fâcheux de rendre inutilisable un matériel qui, certes, n'était pas neuf mais qui n'était pas pour autant sans valeur. Votre commission m'a chargé d'émettre, en son nom, à cette tribune, une protestation très ferme à cet égard.

Quoi qu'il en soit, la convention rédigée en février dernier n'a jamais été signée. Encore que les milieux officiels soient naturellement discrets sur les raisons de cette non signature, il apparaît que celles qui ont prévalu sont d'ordre financier. Il a semblé, dans certains secteurs officiels, que nous ne pourrions pas disposer des quelques dizaines de millions — je dis bien quelques dizaines, car il ne s'agit de pas plus que cela — nécessaires pour remettre en état le poste et les appareils, maintenant hors d'usage, ou pour envoyer là-bas du matériel neuf et le monter.

A Phnom-Penh, l'amitié, la bonne volonté du gouvernement royal khmèr ont fait que les choses sont demeurées en l'état. Nous y disposons toujours du même nombre d'heures de présence sur les ondes khmères, mais nous n'avons apporté aucune espèce de contrepartie. Vous avouerez que c'est, malgré tout, un peu dommage.

Quant au Laos, son cas est peut-être plus triste, car nous n'y avons jamais disposé de crédits spéciaux pour le fonctionnement d'un bureau français de radiodiffusion à Vientiane. Jusqu'en 1956, c'était le poste de Radio-France-Asie qui, sur ses propres crédits, assurait, par des émissions enregistrées à Saïgon, le fonctionnement de ces heures françaises à Vientiane. A partir du moment où a disparu le poste de Radio-France-Asie, à partir du moment où la radio française, dans cette partie du monde, n'a plus eu à sa disposition les 289 millions dont je vous parlais tout à l'heure, il n'a naturellement plus été possible de faire quoi que ce soit au Laos. Mais je tiens à dire, comme je l'ai écrit dans le rapport, que le gouvernement royal du Laos a, à deux reprises, sollicité, apparemment sans réponse, l'ambassade de France à Saïgon afin de savoir s'il n'était pas possible que lui fût accordée une aide technique un peu valable en faveur des ondes nationales laotiennes. Permettez-moi, là aussi, de regretter profondément qu'à des questions aussi bienveillantes d'un gouvernement et d'un peuple aussi traditionnellement et constamment amicaux envers la France que le gouvernement et le peuple lao il n'ait été, jusqu'à présent, répondu apparemment que par un silence pesant. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à gauche et à droite.*)

Voilà, mesdames et messieurs, quelle est la situation au départ des ondes nationales de chacun de ces trois pays. Mais je tiens à dire, en lui rendant l'hommage qui lui est dû, que la radiodiffusion nationale, lorsque Radio-France-Asie a dû cesser de faire entendre sa voix, a tenu à étudier les possibilités qui lui étaient données de couvrir, malgré tout, au moins partiellement, le territoire atteint jusque là par Radio-France-Asie. Traditionnellement, au départ de Paris, deux heures d'émission sont dirigées vers l'Asie du Sud-Est. Personne ne contestera la qualité des programmes ainsi diffusés. Le seul malheur — tous ceux qui ont vécu là-bas, et notre collègue M. Bazé en particulier, le savent — c'est que, à ma connaissance, peu de Français, de Vietnamiens, de Cambodgiens ou de Laotiens ont jamais réussi à capter les émissions venant de Paris. La R. T. F. a tenté d'améliorer ses possibilités, et elle l'a fait au départ de Brazzaville. L'habitude avait été prise en Extrême-Orient, comme chez nous, pendant la guerre, de tourner le bouton de son poste de façon à capter Radio-Brazzaville. Cet émetteur est assez écouté, mais, hélas! par les seuls possesseurs de postes ayant sur leur appareil, la possibilité de prendre la bande de 16 mètres sur laquelle émet Brazzaville. Cependant, un très grand effort, et votre commission y a rendu hommage, a été fait par Radio-Bazzaville. J'ai dit dans mon rapport écrit dans quel sens, nous semble-t-il, il y aurait possibilité d'améliorer encore l'effort ainsi réalisé.

J'en arrive maintenant, mesdames et messieurs, à la partie constructive — je l'espère du moins — de ce rapport, en tous les cas, je vous rassure, elle sera la dernière, qui a trait aux possibilités et aux chances de la France pour l'avenir. A mon avis et à l'avis de votre commission de l'information, la France a deux objectifs à poursuivre pour maintenir sa présence dans l'Asie du Sud-Est : un objectif culturel tout d'abord, qui vise très spécialement les trois pays d'Indochine ; il n'est pas possible, il n'est pas concevable que les élites du Cambodge, du Laos et du Vietnam, formées par la France dans la culture française, n'aient plus la possibilité d'écouter des émissions françaises et de suivre les progrès de la culture française. La France a donc l'obligation, si elle veut rester fidèle à son génie, de maintenir un effort extrêmement important de manière à satisfaire les besoins culturels des élites locales, cela d'autant plus que nous avons la légitime ambition de développer sans cesse l'importance de ces élites et non pas de se borner à maintenir, vaille que vaille, ce que cent ans de présence française nous ont valu d'acquérir dans ces pays.

Cet effort culturel, il est apparu à votre commission que, grâce à l'amitié et à la compréhension des gouvernements de chacun des trois Etats, la France avait toute chance, toute

possibilité d'y faire face, en utilisant quelques heures par jour les ondes nationales de chacun de ces trois pays puisque les gouvernements de Saigon, de Phnom-Penh et de Ventiane étaient tout à fait consentants à nous voir effectuer cet effort au départ de leurs postes nationaux.

En plus de cet objectif culturel votre commission a retenu un autre aspect de la présence française dans ces pays. La France, mesdames, messieurs, a joué pendant tant d'années un rôle capital dans cet Extrême-Orient, elle y a conservé des intérêts et spirituels et matériels si immenses, qu'entre les grandes puissances qui s'y disputent l'hégémonie, elle peut demain, et même peut-être aujourd'hui, jouer un rôle qui soit si peu négligeable, que vos commissaires pensent qu'il est essentiel que la France puisse, sur l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, faire entendre sa voix, faire connaître son opinion, et donner sa pensée politique sur les événements du jour. Toute cette œuvre peut et doit être menée au départ des postes installés sur le territoire national. C'est ce qui nous a amenés, vous le verrez dans les conclusions qui vous sont proposées par votre commission, à demander, en ce qui concerne ce second aspect du maintien de la présence de la France sur les ondes de l'Asie du Sud-Est, que soit perfectionné techniquement, et, si j'ose dire, intellectuellement, l'effort déjà fait si intelligemment au départ de Brazzaville.

Quelles sont donc nos possibilités ? En ce qui concerne le Viet-Nam pour commencer par lui puisque c'est à Saigon qu'existait Radio-France-Asie, il ne paraît pas douteux que le gouvernement vietnamien soit aujourd'hui encore parfaitement disposé à entrer en contact avec le Gouvernement de la République afin de préciser les conditions dans lesquelles la France serait définitivement admise à émettre chaque jour pendant un certain nombre d'heures dans des conditions données au départ du poste de Radio-Saigon. Sans doute, aujourd'hui, la situation s'avère-t-elle à peu près satisfaisante mais, je vous l'ai dit tout à l'heure, elle reste extrêmement précaire, puisque nous n'avons aucune espèce de contrat ni de traité avec le gouvernement de Saigon susceptible de nous garantir la permanence de la présence française sur les ondes vietnamiennes.

J'ai dit que nos amis vietnamiens demandaient en contrepartie une aide technique, qu'en fait, d'ailleurs, ils utilisent déjà, mais qu'il suffit, par un papier signé, de consolider d'une manière définitive, et qu'ils demandaient en outre une contrepartie sur les ondes françaises. Tout cela, je le crois sincèrement, me paraît négociable. Mais je dirai tout à l'heure qu'il y a urgence à négocier, et je dirai pourquoi. Du reste, je le rappellerai dans un instant, un communiqué publié hier après-midi par l'A. F. P. aurait suffi à alerter l'attention de quiconque ne l'aurait pas eue assez éveillée à ce sujet.

Quant au Cambodge, il semble que jusqu'à maintenant le problème ait été purement financier, je dis bien « jusqu'à maintenant », car le communiqué avait trait précisément au Cambodge. Je me borne, ici, à déplorer que l'on ait pendant si longtemps, pour des raisons d'assez sordides économies, refusé les quelques dépenses d'investissement qui eussent permis de stabiliser d'une manière à peu près définitive les possibilités d'influence française au départ de Phnom-Penh, d'autant plus, je le répète, que les autorités cambodgiennes laissaient à la France la possibilité, dans le cours d'une émission culturelle, de maintenir des bulletins d'information.

Je n'arrive pas à comprendre que l'on n'ait pas saisi cette occasion « aux cheveux », et que, pour économiser 20, 30 ou 40 millions, on ait ainsi peut-être sacrifié délibérément une possibilité particulièrement intéressante. Mais, là aussi, nous avons le sentiment que si nous voulions bien reprendre d'urgence ces négociations et consentir les quelques dizaines de millions d'investissement nécessaires pour nous permettre d'avoir cette place privilégiée au poste de Phnom-Penh, nous rencontrerions l'assentiment particulièrement bienveillant du gouvernement royal khmer.

Nos amis laotiens, de leur côté, n'ont jamais été d'une gourmandise excessive, mais ils ont besoin de notre concours, et en hommes, et en matériel. Il y a du matériel, m'ont dit les techniciens, qui était utilisé par Radio-France-Asie, qui pourrait très aisément être transporté à Vientiane et utilisé par le Gouvernement laotien. Votre commission demande que cette question soit sérieusement étudiée sur le plan technique et que des décisions soient prises sans retard. Pensons, mesdames et messieurs, à l'amitié traditionnelle du peuple lao et au goût qu'il manifeste pour notre culture, pensons aussi à l'implantation du poste de Vientiane sur la carte de l'Asie du Sud-Est, et nous nous rendrons compte de l'influence que la France pourrait avoir grâce à lui.

Voilà pourquoi nous avons demandé, comme vous le lirez dans la résolution finale, que ces négociations soient entreprises sans retard. Il le faut parce que, parmi les difficultés à vaincre, il en est une, sur laquelle j'attirerai votre attention à la fin de cet exposé: nous ne sommes pas seuls. Cependant, la première des difficultés, m'a-t-il semblé, minime à dire vrai, mais assez importante quand on connaît l'administration, est de savoir qui commande et quel est le partage exact des responsabilités entre le ministère des affaires étrangères et la Radiodiffusion-Télévision française.

Je ne veux critiquer personne car j'ai trouvé partout, je dois le dire, et cela ne m'a pas surpris, beaucoup de bonne volonté, beaucoup de bonnes intentions, même beaucoup de volonté tout court. Mais ces hommes remplis de bonne volonté sont paralysés car ils ne savent pas exactement qui a la responsabilité des émissions françaises sur les ondes nationales cambodgiennes ou vietnamiennes. C'est ainsi d'ailleurs — et c'est par ce détour que j'y reviens — que s'est posé, pour ma part, le problème financier. Le ministère des affaires étrangères semble à peu près persuadé qu'avec 52 millions — pardonnez-moi cette expression triviale — on peut « s'en tirer », et il n'est pas fâché, probablement, de faire 18 millions d'économies pour les reporter sur d'autres chapitres de son budget. La Radiodiffusion, de son côté, affirme qu'elle ne peut rien faire si elle n'a pas 70 millions. Qui profite de ces hésitations ? Naturellement, le ministère des finances, qui fait 18 millions d'économies, mais au détriment de la position de la France sur les ondes de l'Asie du Sud-Est. Actuellement, en effet, les 70 millions sont crédités au budget du ministère des affaires étrangères, puisque la direction des relations culturelles de ce ministère a officiellement la charge de ces émissions, mais le ministère des affaires étrangères les reverse à la Radiodiffusion-Télévision française comme un bon client qui paye la marchandise qu'on lui sert. Néanmoins, à la différence de bien des clients, apparemment, le ministère des affaires étrangères n'a pas le droit de savoir ce que coûte exactement le produit qu'on lui fournit, ni en quoi consistera exactement ce produit. Il paye 70 millions par an, avec lesquels la Radiodiffusion fait de son mieux pour contenter son client, mais sans garantie d'avance. Vous avouerez que ce système n'est pas absolument parfait et qu'il n'est probablement pas impossible de trouver mieux.

J'ajoute que, sur le plan technique, aujourd'hui, les deux heures d'émission culturelle, au départ de Saigon, sont entièrement occupées, en dehors de vingt minutes de cours de français, par des émissions enregistrées à Paris et extraites du programme diffusé sur les ondes métropolitaines. J'ai dans mon dossier le programme de la dernière semaine ainsi diffusé sur les ondes de Radio-Saigon — semaine du 14 juillet — et je dois dire qu'il est excellent, intelligemment fait; nous ne pouvons que féliciter la Radiodiffusion-Télévision française d'avoir fait un choix aussi parfait. Cela dit, tous ceux qui ont étudié ces questions savent qu'il est préférable que la responsabilité de la composition de ces émissions soit remise entre les mains de gens qui sont sur place et qui peuvent juger des goûts, des besoins, des exigences du public. Certes, ils iront chercher dans les programmes de la Radiodiffusion-Télévision française métropolitaine ce qui peut utilement être diffusé mais, probablement et même sûrement, ils y ajouteront des productions de caractère local qui donneront encore plus de rayonnement aux émissions culturelles de la France sur ces ondes nationales.

Votre commission a donc demandé au Gouvernement de bien vouloir trancher nettement le problème des responsabilités.

Il lui a semblé que la présence de missions culturelles dans chacune des capitales des trois Etats, en octroyant à ces missions, un droit de regard, de contrôle et peut-être même de fabrication sur les émissions quotidiennes, leur donnerait une plus large audience. En conséquence il nous a paru utile que la direction des relations culturelles du ministère des affaires étrangères ait la responsabilité de ces émissions culturelles au départ des postes nationaux. Quoi qu'il en soit, et sans que votre commission ait voulu prendre à cet égard une position trop tranchée, elle demande que les responsabilités soient nettement partagées et que les crédits aillent à ceux qui détiennent les responsabilités.

La seconde difficulté est naturellement le financement. Partout où la France essaie de maintenir sa présence à travers le monde, cela coûte cher. Mais, mesdames, messieurs, permettez-moi de vous dire que, s'il y a un pays au monde — parmi d'autres assurément — où la France a, si j'ose dire, des pierres d'attente, bien plus nombreuses que partout ailleurs, où elle a des amis fidèles préparés, par sa longue présence, à recueillir avec avidité notre culture, c'est bien l'ensemble de ce qui fut

l'Indochine française. C'est bien pour des territoires comme ceux-là que la France, si elle a des sacrifices financiers à faire, le doit. Il s'agit non seulement de crédits de fonctionnement des 70 millions bloqués partiellement ou totalement de temps à autre au ministère des finances, mais aussi des crédits d'investissements dont j'ai dit un mot tout à l'heure, qui ne sont pas enormes mais essentiels pour nous, notamment à Phnom-Penh.

De ces 70 millions, vous le savez par le rapport écrit, 40 vont au bureau français de Saigon et 30 au bureau de Phnom-Penh; ces soixante-dix millions permettent le fonctionnement des deux heures d'émission quotidiennes, avec quinze agents à Saigon et quatre agents à Phnom-Penh, mais ils servent aussi à la liquidation de Radio-France-Asie; ils payent également — on ne pense pas à attirer l'attention sur cela — l'assistance fournie par ces quinze fonctionnaires français à la radio nationale vietnamienne pour les quatre heures de français qui, en dehors des deux heures d'émission, sous la responsabilité de la France, sont émises par les Vietnamiens eux-mêmes grâce au concours technique de la France.

Que votre Assemblée veuille bien dire clairement au Gouvernement français que, pour une entreprise de cette nature, qui déborde les frontières de l'Indochine, puisque les émissions enregistrées vont jusqu'à Ceylan, à Bornéo et ailleurs porter l'écho de la pensée française et, sur des terres qui nous sont depuis si longtemps aussi étroitement liées, quelques dizaines de millions, je m'excuse de le dire, malgré nos difficultés financières actuelles, ne comptent pas. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre et à droite.*)

L'autre grande difficulté vient de ce que nous sommes en présence d'une sérieuse concurrence.

Même ceux qui connaissent peu les problèmes de l'Indochine de 1957 savent assez entre quels grands courants est tiraillée cette malheureuse péninsule, quelles influences s'efforcent de s'y installer; je ne trahirai aucun secret en disant que nos amis américains font à la radio du Sud-Vietnam les offres les plus précises, les plus tentantes, les plus avantageuses pour doter le poste de Radio-Saigon du matériel le plus moderne pour ses émissions; et, je le rappelais tout à l'heure, hier, sur le téléscripteur de cette Assemblée, je lisais l'annonce — dont, jusqu'à présent, on avait voulu me signaler le caractère confidentiel, mais qui ne l'est plus depuis lors — de l'arrivée à Phnom-Penh de techniciens chinois venus étudier les conditions d'installation d'un matériel d'émission donné à titre gratuit par le gouvernement de Pékin au gouvernement royal khmer. Nous ne sommes naturellement pas contre la concurrence, et nous pensons que même au milieu de cette concurrence nous conserverons nos chances et nos possibilités; encore faut-il le vouloir. Notre tâche est moins facile du jour où nous nous heurtons à une concurrence, où notre aide technique peut apparaître, de ce fait, moins indispensable, moins impérieusement nécessaire, si d'autres amis, aux moyens au moins égaux aux nôtres, sont venus offrir leurs bons services. Peut-être — je pense à Phnom-Penh — notre cohabitation sur les ondes sera-t-elle demain moins aisée qu'elle ne l'aurait été si nos financiers avaient, il y a quelques mois, consenti à fournir les sommes qui auraient assuré, d'une manière quasi définitive, notre influence sur les émissions cambodgiennes.

Devant cette concurrence, votre commission insiste pour que, par vous, le Gouvernement connaisse l'urgence d'une négociation. Ce qui nous reste encore aujourd'hui de possibilités pour stabiliser notre influence au départ des trois postes nationaux du Cambodge, du Laos et du Vietnam, justifie de larges espoirs, mais la question est urgente, car le temps ne travaille pas pour nous.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que la proposition de notre collègue et ami, M. William Bazé, vienne en discussion avant que cette Assemblée ne se sépare.

Après avoir examiné les aspects financiers et diplomatiques des émissions culturelles sur les ondes cambodgiennes, laotiennes et vietnamiennes, ainsi que les problèmes techniques, afin de permettre à la France, au départ de ses propres propres postes nationaux, de maintenir son rayonnement sur cette Asie du Sud-Est où elle a brillé d'un si vif éclat, votre commission, à l'unanimité, vous demande de voter la proposition dont M. le président vous donnera lecture. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. William Bazé.

M. William Bazé. Mes chers collègues, nous poursuivions, mes amis et moi, deux buts essentiels lorsque nous avons déposé le 28 mars 1957 la proposition n° 316 que notre Assemblée examine aujourd'hui: d'abord ne pas laisser s'implanter davantage l'idée d'une carence matérielle que l'étranger pourrait exploiter, à son gré, ensuite résoudre dans les meilleures conditions le problème des ondes françaises en Extrême-Orient avec le concours amical du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos. A cet égard une mise au point paraît nécessaire.

Un crédit de 70 millions de francs avait été inscrit au budget de l'exercice en cours, *Journal officiel* de la République française du 1er janvier 1957, page 29, au titre de: « Subvention pour le fonctionnement de Radio-France-Asie ». Ce poste de souveraineté française ayant été supprimé avec juste raison, dès le mois de février 1956, il fallut rectifier l'erreur administrative commise et porter le crédit en cause au bénéfice des « Bureaux français de radiodiffusion du Sud-Est asiatique » sous contrôle de la R. T. F. (*Journal officiel* de la République française du 20 février 1957, p. 2008).

Le retard qui s'ensuivit valut au personnel employé d'attendre des mois avant de percevoir ses émoluments de janvier et de février 1957. De surcroît, nombreuses furent les notes impayées, même les plus modestes; tel, par exemple, l'abonnement annuel aux publications de *Viet-Nam Presse*. Ces ajournements furent du plus fâcheux effet, s'agissant d'une région où le monde entier se donne rendez-vous.

Sur les 70 millions de crédit, les 40 millions qui finirent par être versés permirent néanmoins d'apurer les comptes, sans que la situation pût être normalisée pour autant.

Les 12 millions annoncés comme deuxième tranche, débloqués à la date du 4 juin, n'étaient pas mandatés le 11 juillet, au moment où je quittais Saigon pour rejoindre Paris. J'ignore s'ils le sont à ce jour. Mais il reste à débloquer, puis à mandater, un reliquat de 18 millions. Il est indispensable que les « Bureaux français de radiodiffusion du Sud-Est asiatique » puissent compter sur cette somme, sinon leurs efforts pour la sauvegarde de nos dernières positions dans ce domaine seraient dangereusement compromis, voire réduits à néant sous la poussée des événements.

La proposition n° 316, contrairement à ce qui a été dit, est loin d'être caduque, comme on le voit, et ne pouvait être retirée sous prétexte que les fonds commençaient à parvenir à destination. Au surplus, l'Assemblée avait le droit de connaître les conséquences du système dont les grandes lignes viennent d'être esquissées, avant de se prononcer sur la manière la plus orthodoxe d'élaborer un programme de longue haleine. L'optique de la situation apparaît sous un angle différent, selon que l'observateur se trouve en Indochine ou en France. Ce qui importe cependant, avant toutes autres considérations, ce sont les réalités concrètes sur le plan local et les virtualités dont nous devons prendre conscience.

Le remarquable rapport de M. le ministre Jean Letourneau, à la fois documenté et objectif, retrace avec fidélité l'historique de nos postes d'émission dans une partie du monde qui nous tient particulièrement à cœur. Il souligne par la même occasion les chances que nous avons encore d'y faire entendre la voix de la France un peu plus longtemps qu'en ce moment. Nous l'en remercions vivement.

L'avenir s'ouvre à nous, désormais dégagé des obstacles d'antan. Il nous appartient de l'aborder avec résolution, avec cette conviction accrue que partout où l'on continue à parler français notre culture demeure vivace. Nos obligations sont en fonction de cet état de choses.

Au Viet-Nam nous sommes autorisés à diffuser chaque jour deux heures d'émissions culturelles, mais l'accord provisoire qui nous concède cet avantage est susceptible d'amélioration, de même que nous pourrions obtenir que soit augmentée la durée de nos émissions. Je suis persuadé qu'une aide technique de notre part serait bien accueillie des autorités vietnamiennes et des populations, exception faite en ce qui concerne les diffusions dont elles entendent garder le monopole. Le risque pour nous, à mon sens, n'est plus de nous heurter à une fin de non-recevoir, mais bien de n'être pas en mesure de répondre à la demande et de rester en deçà des possibilités qui nous sont offertes.

Les circonstances actuelles sont favorables à la reprise des négociations, sans omettre que nous avons encore des contre-parties à soumettre à nos partenaires, ce qui ne sera vraisemblablement plus le cas dans quelques mois.

Au Cambodge, un accord entre le Gouvernement français et le Gouvernement royal a été préparé et accepté par les deux parties. Le chef du service des relations avec l'outre-mer de la Radiodiffusion-Télévision française s'est rendu sur place, en octobre 1956, dans l'intention de mettre au point et de signer

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

cet accord. Des raisons de présentation matérielle, non dénuées d'importance, firent que les pourparlers restèrent en suspens. Cependant, les questions soulevées ayant été toutes réglées depuis cette époque dans une atmosphère de confiante et loyale collaboration, rien ne s'oppose aujourd'hui à la conclusion de cet accord dans les moindres délais et à sa mise en application aussitôt. La France procéderait alors aux installations promises, en échange de quoi les antennes de Radio-Khmer porteraient à quatre heures les émissions quotidiennes en langue française, qu'elle continue à diffuser en ce moment pendant deux heures.

Au Laos, le communiqué suivant de l'*Agence française de presse* du 25 juin 1957 vous donne un aperçu exact de nos engagements et des espérances qu'ils ont fait naître:

« Dans le cadre de la conférence culturelle franco-laotienne qui vient de se terminer, M. Thong Southivong Norath, secrétaire d'Etat à l'information, s'est attaché à régler diverses questions intéressant la radiodiffusion nationale laotienne.

« Le secrétaire d'Etat français à l'information lui a donné l'assurance que la France s'efforcerait d'apporter au Laos toute l'aide dont il a besoin, notamment un poste émetteur de 10 kilowatts et la mise à sa disposition de techniciens français, en attendant que de jeunes Laotiens aient reçu en France une instruction technique suffisante.

« Les directeurs de stations françaises (région parisienne, Issoudun, etc.) ont assuré M. Theng Southivong Norath, lors de son récent voyage, qu'ils seraient heureux d'accueillir de jeunes Laotiens.

« M. Thong Southivong Norath, de son côté, a souligné l'avantage, pour les futurs techniciens de son pays, d'être formés dans la seule langue qu'ils possèdent.

« Il conclut: « Avec l'aide de la France, nous pourrons enfin résoudre cette difficile question de la radiodiffusion nationale. »

Au terme de ce rapide tour d'horizon, dont les perspectives sont des plus encourageantes, allons-nous sacrifier les immenses possibilités dont la priorité, pour un temps très court, nous est encore réservée ? La question mérite d'être posée, à cause de ses incidences sur le rayonnement de notre pensée à l'extérieur et des responsabilités qui découleront des ultimes décisions (*Applaudissements.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien!

M. William Bazé. En effet, faute d'accords, nos bureaux de Saïgon et de Phnom-Penh, dépourvus de statuts, sont aujourd'hui simplement tolérés. Nous sommes redevables de leur maintien à l'amicale compréhension et à la hauteur de vues du Gouvernement du Viet-Nam et de celui du Cambodge. Mais, aussi patients et conciliants que soient les dirigeants de ces Etats indépendants, ils n'ont pas le droit, dans l'intérêt national, d'attendre indéfiniment que nous traitions ferme avec eux, d'autant plus qu'ils n'ont que l'embarras du choix. C'est à nous de comprendre que la place privilégiée qui nous est faite — et que nous semblons sous-estimer — vient de cette cohabitation de près d'un siècle, dont les affinités ont survécu aux épreuves de ces dernières années. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. William Bazé. Le moment est venu de bâtir du solide et du définitif, afin que le dévouement des Français qui œuvrent dant l'outre-mer aboutisse à l'épanouissement que nous souhaitons tous pour notre patrie. Les efforts de ces Français ne doivent plus se heurter au chevauchement d'attributions des services de la métropole et aux arguties de procédure des bureaux dont ils supportent les répercussions et, par voie de conséquence, la nation elle-même.

Certes, le contrôle des dépenses par l'Etat est indispensable. Celui-ci, plus que quiconque, a le droit et le devoir de vérifier l'emploi des fonds qu'il octroie. Mais ces dispositions internes gagneraient à ne pas perturber le travail qui s'effectue, pour ainsi dire, sur le chantier, notamment lorsque ce chantier fonctionne sous les yeux de concurrents intéressés, toujours prêts à en assurer la relève. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Il nous faut, en somme, une organisation qui n'ait jamais d'à-coups quant à son financement et qui possède une technique parfaite quant à la qualité de ses émissions. Celles-ci, de surcroît, doivent partir du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos et non d'ailleurs. Ce point de départ est psychologiquement d'une importance capitale, car il situe la source de nos diffusions là où nos amis nous convient à les émettre. Ajoutons que les spécialistes fixés à demeure jouissent fatalement des conditions optima pour tenir compte des besoins locaux et des nécessités qui leur font suite.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de rendre plus nettes les émissions de Paris et de Brazzaville. Un relais servirait grandement notre prestige le jour où, dans le Sud-Est asiatique, voire dans tout l'Extrême-Orient, nous nous ferions entendre comme la B. B. C. et la *Voix de l'Amérique*. Nous sommes bien plus aimés et estimés qu'on ne le croit dans les terres lointaines de l'Asie, mais notre malheur est que notre voix n'y parvient qu'irrégulièrement ou imparfaitement.

Cela étant, j'insiste pour que le Gouvernement de la République, tenu par une simple question de crédit, ne contraigne pas la R. T. F. à faire un choix entre Saïgon et Phnom-Penh. Les bureaux de la capitale khmère, moins bien outillés, seraient sacrifiés dans ce cas, ce qui se traduirait par des effets désastreux dans les rapports politiques et diplomatiques. Les capitales des trois Etats indépendants et amis doivent uniformément bénéficier du respect des engagements souscrits.

Mais la catastrophe totale — j'en parle parce que mes appréhensions ne sont nullement apaisées — se produirait si, comme d'aucuns l'ont laissé supposer, les bureaux provisoires de Saïgon et de Phnom-Penh disparaissaient avant que des organismes définitifs aient été installés. Dès lors, la voix de la France s'éteindrait à tout jamais en Extrême-Orient. Nos propres émissions supprimées, il est probable qu'à brève échéance disparaîtraient également les émissions françaises que les radios nationales du Viet-Nam et du Cambodge effectuent avec notre concours.

Il est bon, à ce propos, que l'Assemblée sache que les émissions françaises de Radio-Laos sont alimentées par le bureau de Saïgon et celles de Radio-Khmer par le bureau de Phnom-Penh. De plus, les émissions françaises de la Radio nationale du Viet-Nam sont effectuées avec la collaboration du personnel du bureau de Saïgon.

Le vide que laisserait notre départ, croyez-le bien, serait immédiatement comblé par d'autres nations qui, jusqu'à présent, sont moins favorisées que nous. Mais l'évidence est là: les Etats indépendants de la péninsule indochinoise sont l'objet de sollicitations constantes et d'offres pressantes de la part des grandes puissances.

Si ces dernières prennent pied et se substituent à nous, nous aurons irrévocablement perdu la partie. Il ne nous restera que la maigre consolation de faire notre *mea culpa*. Le temps, comme l'a dit notre éminent rapporteur, ne travaille pas pour nous.

Je m'excuse, mes chers collègues, si je n'ai pu mieux vous exprimer mon anxiété et l'ardent désir que je ressens de voir la France demeurer présente en Extrême-Orient. Je viens de passer deux mois dans mon pays natal au contact des populations et j'en ai rapporté une impression plus que réconfortante.

Je m'interdis de me pencher sur le passé; il est ce qu'il est et appartient désormais à l'Histoire avec ses grandeurs et ses misères, ses magnifiques réalisations et ses servitudes regrettables. Il n'en subsiste pas moins une œuvre admirable, non exempte d'erreurs, comme toutes les entreprises humaines d'envergure. La page est tournée.

Mais les années finissent par décanter les mauvais souvenirs. Les querelles stériles s'estompent à une cadence croissante et l'on se prend à partager les mêmes regrets. Il en est ainsi des ménages divisés qui cherchent à se retrouver.

Dans la brousse, dans la rizière, dans les villages, au cœur des grandes villes, j'ai senti la résurrection de la France, l'affection que les Français ont conservée dans toutes les couches de la société. J'ai vu, chez les grands comme chez les humbles, les bras se tendre vers nous. Est-ce bien le moment de ne pas répondre à ce geste fraternel par un geste similaire, parce que quelques dizaines de millions sont en jeu ? Il y a certainement d'autres économies à envisager.

Je défends les ondes françaises avec acharnement, car c'est la culture française, la pensée française, le rayonnement spirituel de la France qu'elles contribuent à diffuser à l'intérieur des territoires amis et à l'extérieur, vers des pays d'Asie qui manifestent une grande sympathie à l'égard du nôtre. Elles prouvent aussi, vu leur point de départ, que le régime des amitiés qui ont subi les épreuves les plus dures, sans se briser, se révèle à la longue comme étant le régime de l'action commune et de l'efficacité.

En conclusion, l'abolition du système colonial ne doit inciter personne à jouer perdant, du fait que le système de l'égalité qui lui a succédé, notamment au Viet-Nam, au Cambodge et au Laos est riche de promesses pour nos amis et pour nous-mêmes, pour leurs patries e pour la nôtre.

Toutes ces raisons me conduisent, mes chers collègues, à vous demander de voter la proposition qui vous est présentée par la commission d'information de notre Assemblée. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements au centre, à droite, à gauche et sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Junillon.

M. Lucien Junillon. Quel complément valable, mesdames, messieurs, peut-on ajouter à l'exposé, remarquable en tous points, que vient de faire M. le ministre Letourneau, rapporteur de la commission d'information ? Je me posais cette question en l'écoutant traiter non pas un des aspects, plus ou moins mineurs, de la question qui préoccupe si justement M. William Bazé, mais l'ensemble du problème que pose l'avenir de l'influence française en Extrême-Orient. Vaste problème, évoqué à l'occasion d'une rétrospective de l'activité passée de Radio-France-Asie et d'une description des vicissitudes auxquelles furent soumis les crédits affectés à la participation de la France aux postes nationaux du Viet-nam et du Cambodge, en vertu d'accords contractuels.

Notre ami M. William Bazé — il me permettra ce qualificatif, car les applaudissements que vient de recueillir sa magnifique intervention prouvent le bien-fondé de cette appréciation — notre ami, M. William Bazé, vient de dire entre autres choses: ce qui importe, désormais, c'est moins de se pencher vers un passé définitivement révolu que d'examiner avec les Etats intéressés comment concilier notre collaboration dans le domaine intellectuel avec une indépendance que nous sommes, nous Français, décidés à respecter. D'autant plus décidés que nous connaissons la susceptibilité particulière mais légitime des nations nouvelles d'Extrême-Orient pour cette indépendance récemment retrouvée. C'est dire, avec fermeté, le refus de la France à tenter, d'une manière même indirecte (qui serait hypocrite, d'ailleurs, et que, par conséquent, nous mépriserions) de ressusciter certaines influences disparues dans le tourbillon des événements historiques récents.

Cela, mes chers collègues, nous autorise à faire et à demander que soit faite quelque comparaison entre le comportement de la France et celui d'autres nations non moins grandes mais qui, peut-être, à cause de cette grandeur excessive, se permettent de ci, de là, par des voies officielles ou officieuses, de nous donner des leçons de comportement à l'égard des nations dites « opprimées ». (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Loin de moi, bien sûr, la pensée de me hisser, ne fût-ce qu'un instant, au niveau de la sévérité d'un certain sénateur qui fit, récemment, parler de lui lorsqu'il voulut condamner l'action de la France dans un territoire qui, jusqu'à nouvel ordre — et ne l i en déplaise — reste un territoire français. Il ne nous est pas venu à l'esprit de porter une appréciation, non seulement sur « l'autonomie » de Porto-Rico, mais aussi — et l'étude ne manquerait pas d'intérêt — sur un territoire qui fut, naguère, sous la dépendance de la grande nation à laquelle je fais allusion. Mais pourquoi ne pas la nommer puisque vous avez deviné qu'il s'agissait des Etats-Unis d'Amérique. Ceux-ci exerçaient, jusqu'à ces dernières années, une souveraineté totale sur les îles situées dans les parages de l'Indochine: les Philippines. Pourquoi, mon cher rapporteur, imiterais-je votre discrétion, que je comprends, d'ailleurs ? Pourquoi hésiterais-je à dire que si les Philippines sont devenues « indépendantes », il me serait facile de vous démontrer — si cela était le sujet — que derrière cette « indépendance politique », se profilent quelques « précautions » qui, dans le domaine économique, laissent à l'ex-protecteur une situation singulièrement avantageuse.

S'agissant du domaine qui nous préoccupe aujourd'hui, pourquoi tairions-nous à cette Assemblée si légitimement curieuse des événements du monde, pourquoi tairions-nous, dis-je, qu'aux Philippines « indépendantes », il existe actuellement un poste strictement américain, et que cela ne constitue pas, aux yeux des Etats-Unis, une atteinte à cette « indépendance » ? Curieuse conception, d'une valeur unilatérale...

M. La Gravière. Il est bon de savoir ces choses.

M. Lucien Junillon. Mais voici mieux, mon cher collègue. Il s'agit d'une nation qui ne s'est pas trouvée — tant mieux — sous la dépendance des Etats-Unis. J'ai lu, comme vous tous, dans le journal *le Monde* du 17 juillet 1957, une information aux termes de laquelle les Américains préparaient la construction d'un émetteur beaucoup plus puissant, semble-t-il, que ceux dont on parlait dans l'article, cette fois à Téhéran, en Iran. Voilà qui est curieux. Pourquoi ce qui est valable pour les Etats-Unis, en Iran, est-il condamnable, pour la France, dans certains pays naguère administrés par elle ? Alors, que signifient ces leçons qui sont, pour nous, comme autant d'injustes soufflets ? Regardons en face.

M. Michel Habib-Deloncle. Les rapports sont moins « huilés » !

M. Lucien Junillon. Non point pour faire état des procédés employés par la Russie soviétique, chacun les connaît. De l'autre côté du rideau de fer, on ne s'en cache même pas. C'est un avantage sur des procédés plus ou moins ténébreux utilisés par l'autre « Grand ».

M. La Gravière. C'est plus cynique mais plus franc!

M. Lucien Junillon. Mais M. le rapporteur a relaté l'information, désormais publique puisqu'elle date d'hier, d'après laquelle la Chine proposerait ses bons offices pour l'aménagement de la radiodiffusion au Cambodge. Il n'est pas jusqu'à la Grande-Bretagne, dont certains de ses hommes politiques croient pouvoir, eux aussi, juger impitoyablement la France au nom de l'indépendance des peuples, qui ne se préoccupe de maintenir, sinon de développer, son influence dans les pays de l'Orient grâce à la collaboration de la B. B. C. Et c'est aussi par le même article auquel je faisais allusion que nous pouvions apprendre la discrimination des préoccupations de cette Grande-Bretagne, désormais soucieuse des choses de l'Orient plutôt que de celles de l'Europe. Comme on la comprend!

Ce qui peut-être, soit dit en passant, suffirait à nous dicter notre conduite propre.

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien!

M. Lucien Junillon. Ce que font d'autres grandes nations ne doit pas être tellement condamnable pour la France ?

Celle-ci a montré et continue à montrer avec quel scrupule elle observait les accords intervenus en faveur de l'indépendance des peuples. Elle n'a pas cherché, comme d'autres — ainsi que je vous le disais au début — à retrouver par une petite porte, ce qu'elle avait abandonné en partant par la grande porte.

Cela nous autorise, me semble-t-il, à dire que nous nous refusons — je le note en passant mais très fermement —, s'agissant du Viet-Nam en particulier, à nous immiscer dans la situation politique particulière qui existe encore dans ce pays divisé. Pour parler plus clairement, nous nous refusons à faire, *a priori*, et de parti pris, un choix définitif entre les deux Viet-Nam, nous contentant très objectivement — c'est, du moins, la pensée de mes amis — d'observer, de juger, puis de décider de notre attitude en fonction de la collaboration qui aura été sollicitée, et de l'amitié réelle que nous pourrons rencontrer.

Cette précaution prise, je crois que nous pouvons souhaiter cette forme de collaboration qui préserve l'indépendance retrouvée par ces pays d'Indochine. Nous devons — M. le rapporteur l'a défini — chercher les moyens de faire entendre la voix de la France en Extrême-Orient. Au milieu de cette concurrence, combien redoutable! qui se manifeste dans tout le Sud-Est asiatique, nous n'avons pas le droit de renoncer à ce qui fut la mission de la France et le demeure encore aujourd'hui quand nous plaçons cette mission dans le cadre du spiritualisme, de l'intellectualisme, qui restent une des grandes chances de notre pays.

M. William Bazé. Très bien!

M. Lucien Junillon. La forme de cette collaboration, M. le rapporteur en a démontré la nécessité dans le domaine financier; je n'y reviendrai pas. Dans le domaine technique, une solution peut mettre fin au litige existant entre le ministère des affaires étrangères et la Radiodiffusion-Télévision française, comme vient de l'indiquer M. Letourneau. Dans le rapport distribué, relatif au prochain statut de la Radiodiffusion française, vous trouverez, page 106, l'approbation que je formulais à l'époque quant aux suggestions faites à l'Assemblée nationale par M. Ulver, député, qui préconisait, en particulier, la constitution d'un comité permanent d'expansion de la Radiodiffusion-télévision française. Cela peut être une solution. Il ne nous appartient pas de décider, de manière définitive, quel pourra être l'organisme chargé d'assurer la permanence de l'influence

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

française dans le Sud-Est asiatique. Il nous faut, en revanche, préconiser un regroupement des attributions, diluées à l'heure actuelle entre divers services. Un comité pourrait être spécialement habilité à cet effet. Une autre possibilité résiderait dans l'utilisation, dont il vous a été parlé, des postes spécifiquement français comme Brazzaville et, peut-être, Nouméa, à partir desquels la voix de la France peut être entendue et diffusée dans le Sud-Est asiatique...

M. Michel Habib-Deloncle. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Lucien Junillon. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Habib-Deloncle. Pour économiser à l'Assemblée une intervention, qui serait d'ailleurs brève, laissez-moi relever dans la vôtre, ainsi que dans le rapport, une allusion à Nouméa, complément de Brazzaville. Je voudrais faire observer qui si Nouméa est plus proche que n'est Brazzaville de l'Indochine — l'Indochine se trouvant, par rapport à Paris, entre Nouméa et Brazzaville — il est un poste dont il a déjà été question dans cette Assemblée et qui, modernisé et perfectionné, pourrait peut-être servir de relais, c'est le poste de Djibouti.

Je voudrais qu'on ne l'oubliât pas au moment de cette discussion, car je crois bien me souvenir — sauf erreur de ma part — que notre Assemblée a voté une résolution tendant au développement du poste de Djibouti. Si Djibouti fut, et est encore, une escale pour les paquebots se rendant en Extrême-Orient, elle pourrait aussi être une escale radiophonique qui, si on lui donnait quelques moyens, permettrait de faire entendre la voix de la France, non seulement dans les Etats associés d'Indochine, mais dans tout l'ensemble du Moyen-Orient qui ne nous est pas toujours très favorable et où la voix de la France aurait besoin d'être davantage entendue.

M. Lucien Junillon Je vous remercie, mon cher collègue, de cette contribution que vous voulez bien apporter à la recherche des moyens techniques pour la diffusion de la pensée dans le Sud-Est asiatique. Je n'en suis pas autrement surpris, sachant l'intérêt tout particulier que vous portez à ce territoire, qui nous est communément cher, de la Côte française des Somalis.

M. Michel Habib-Deloncle. C'est une question d'intérêt national !

M. Lucien Junillon. Donc, un premier moyen préconisé serait l'utilisation de Radio-Brazzaville, de Nouméa et, peut-être, de Djibouti.

Un second moyen tiendrait à la collaboration contractuelle — j'insiste sur ce mot — pouvant s'instituer entre les Etats d'Indochine, notamment le Viet-Nam et le Cambodge, et la France; collaboration qui pourrait s'exercer sur les ondes nationales de chacun des pays intéressés et qui comporterait, bien entendu — vous l'avez souligné, mon cher ami —, la collaboration des Vietnamiens sur les ondes de la Radio-Télévision française, ce qui ne serait d'ailleurs pas une innovation.

Je pense, comme vous d'ailleurs, et mon mérite en est diminué... (*Sourires.*)

M. Dède. Pourquoi ?... (*Sourires.*)

M. Lucien Junillon. Je pense, dis-je, qu'il n'est pas possible d'abandonner le rôle très ancien joué par la France dans les pays du Sud-Est asiatique et, notamment, dans ces pays d'Indochine — rôle que soulignait avec une émotion communicative notre collègue, M. William Bazé. Nous devrions d'autant moins y renoncer que, dans une interview accordée récemment — en janvier 1957 — par le président Diem à M. Tibor Mende, il était déclaré: « Je reste persuadé que la France continue à être, comme toujours, la grande source d'inspiration pour tous les amis de la liberté et de la démocratie. » Si ces paroles ont un sens, elles sont, je crois, prometteuses d'une collaboration pouvant se limiter au cadre que j'indiquais, celui des relations culturelles. Il n'est pas négligeable dans la mesure où, en face des appétits qui se déchaînent, des convoitises qui se manifestent dans toute cette partie du monde, la France — et ceux qu'elle a formés à son image dans le culte de la liberté et de la démocratie — peut réaliser là-bas une synthèse apaisante, une harmonie faite de compréhension entre tous ceux qui cherchent avec elle à favoriser la marche vers le progrès et la paix des hommes. C'est cette merveilleuse synthèse des cultures occidentale et orientale qui peut résulter d'une collaboration intellectuelle entre le phare de l'Occident et les ressources finies, partiellement inconnues, des civilisations vietnamienne et cambodgienne, en particulier.

La commission des affaires culturelles aurait été mieux qualifiée que moi pour en évoquer les modalités, ce que je ne fais qu'esquisser imparfaitement; mais j'espère du moins avoir fixé votre esprit sur ce qui, pour mes amis et moi, représente l'ultime mais efficace chance de la France dans tout le Sud-Est asiatique.

Le grand politique et le grand lettré qu'était le président Herriot, dont nous mesurons aujourd'hui tout le vide qu'il a laissé à la fois dans les institutions de la République et dans les lettres, se plaisait à rappeler que « la culture, c'est ce qui reste lorsqu'on a tout oublié. » Nous, nous n'avons rien oublié de ce que fut là-bas la belle œuvre de la France. Si nous voulons fermer la porte sur le passé, c'est simplement pour faire l'ombre sur certains excès d'individualités méprisables et que l'on ne peut mettre au compte de la France. Mais nous avons beaucoup appris. A la fin de son intervention, M. William Bazé évoquait les inconvénients réciproques d'un divorce contraire à notre originalité respective et à notre intérêt commun. Oui, nous avons beaucoup appris. Peut-être à nous mieux estimer; sans doute, à nous mieux aimer. J'en appelle au témoignage de notre collègue qui revient de là-bas. Certains retournements, à peine perceptibles pour les gens mal informés, mais que nous avons le devoir, nous plus que d'autres, ici, et pour les raisons que vous connaissez, de déceler et d'encourager, sont les premiers signes d'une ère nouvelle qui s'ouvrira, demain, pour la France et les pays indépendants d'Indochine, si nous voulons travailler ensemble, loyalement, amicalement.

Tel était, me semble-t-il, tel est encore un des objets de la proposition. Telle est, en tout cas, la position de mes amis et de moi-même. Car cette recherche tend, dans la paix de l'esprit, à satisfaire un devoir et à donner un peu de chaleur à une espérance. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale ?

M. Claude Guy, *président de la commission.* Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Après le prestigieux rapport commenté verbalement par M. le ministre Jean Letourneau, après la très brillante intervention de mon ami M. William Bazé, après ce qui vient d'être dit avec tant d'éloquence par M. le président Junillon, je rappellerai seulement que le rapport a été distribué très tardivement, étant donné les conditions volontairement rapides de travail en commission. D'après le contenu du dispositif, dont une partie concerne des questions de crédits, on pourrait imaginer à première vue et par une lecture incomplète que la proposition de M. William Bazé avait pour seul but d'obtenir un complément d'une douzaine de millions de francs. Il ne faudrait pas que l'on s'en tînt à cet unique objectif, même si l'on mettait l'accent sur certains conflits de compétence entre la direction générale des affaires culturelles du ministère des affaires étrangères et les services de la Radiodiffusion-Télévision française, car la fin à atteindre est beaucoup plus ample.

En d'autres termes, le vote que nous allons émettre peut, par sa portée, par son poids, avoir une très précieuse valeur d'indication au moment où une négociation, dont on ne peut parler que pour l'essentiel, va se poursuivre dans les prochaines semaines, notamment pour ce qui a trait à notre assistance technique au Cambodge. Il y a, dans ce domaine-là, vous le savez bien, vous le sentez, des choses précises qu'on peut difficilement évoquer. Tout à l'heure, on nous a parlé d'une dépêche à l'agence *France-Presse* diffusée hier et annonçant l'arrivée à Phnom-Penh de deux techniciens en provenance de la Chine populaire. Le président Junillon nous a dit également ce qu'était l'effort de « concurrence » de certaines autres puissances et il a notamment évoqué ce qui se faisait à Manille. A ce sujet, je voudrais vous donner connaissance d'un extrait du quotidien français *Combat*, du 16 juillet dernier, qui, à propos de la Grande-Bretagne, soulignait l'ampleur qu'allait

revêtir le développement de ses services d'information à l'étranger. Nous y lisons ceci:

« Le Gouvernement britannique annonce dans un rapport officiel que les crédits consacrés au service d'information à l'étranger vont passer de 13 à 15 millions de livres sterling pendant un an ou deux. Les services d'information britanniques seront développés, notamment en Tunisie, au Maroc, dans le Golfe persique, en Perse, en Indonésie et dans certains pays du Commonwealth.

« D'autre part, le Gouvernement a approuvé le rétablissement du service d'outre-mer de la B. B. C. sur la base de vingt-quatre heures par jour, au lieu de vingt et une.

« Le Gouvernement envisage également divers programmes de propagande, notamment pour l'Afrique, ainsi qu'un programme commercial destiné au Moyen-Orient. Le rapport du Gouvernement doit être soumis à l'approbation du Parlement. »

La commission que j'ai l'honneur de présider fait siennes, dans son unanimité, les craintes manifestées par M. le président Junillon vis-à-vis de tout ce qui pourrait ressembler à des tentatives directes ou indirectes d'immixtions. Je voudrais tandis qu'il en est encore temps, alors que seuls quelques malheureux millions nous séparent du but à atteindre, et cependant qu'une négociation peut être menée à bien pour peu qu'on veuille l'engager, et l'engager de toute urgence, c'est-à-dire avant que les « concurrences » dont je viens de faire état aient libre carrière, que vous ayez pleine conscience de l'importance du vote que vous allez émettre. En effet, un débat semblable ne pourra avoir lieu à l'Assemblée nationale qu'à la rentrée parlementaire. A nous de jeter, en temps voulu, un légitime cri d'alarme. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française:

« Soucieuse de la permanence des liens culturels à assurer entre la France et les pays d'Extrême-Orient;

« Consciente de l'importance de la collaboration que peut apporter la radiodiffusion à la consolidation de ces liens culturels;

« Inquiète de la raréfaction des crédits nécessaires à cette collaboration,

« Invite le Gouvernement à prendre toutes mesures propres au maintien des activités radiophoniques destinées au sud-est asiatique, notamment:

« 1° En entreprenant et en menant à bonne fin dans les délais les plus brefs des négociations avec chacun des trois Etats, Cambodge, Laos et Viet-Nam, afin d'assurer un statut définitif aux émissions culturelles françaises sur leurs antennes nationales;

« En réglant les problèmes financiers que pose le fonctionnement des bureaux indochinois de la Radiodiffusion-Télévision française et en débloquant sans attendre la totalité des sommes reconnues indispensables;

« En précisant clairement de qui relèvent ces émissions culturelles: ministère des affaires étrangères ou Radiodiffusion-Télévision française;

« 2° En assurant des émisisons « dirigées » au départ du territoire national, sans doute du poste de Brazzaville et pour ce faire:

« *a*) En améliorant les conditions techniques de ces émissions afin qu'elles puissent être aisément captées par les auditeurs de l'Asie du Sud-Est;

« *b*) En faisant établir les programmes par une équipe de spécialistes d'Extrême-Orient installée à Paris, suivant les procédés utilisés par la B. B. C. pour ses émisisons vers l'Extrême-Orient. »

M. Denis Baudouin. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Baudouin.

M. Denis Baudouin. Mes chers collègues, un des traits marquants des travaux de cette Assemblée sera, je crois, l'attention permanente qu'elle porte aux problèmes touchant aux communications entre les hommes et, plus particulièrement, à celui de la radio. Celle-ci, nous le voyons chaque jour, a aboli les frontières et les distances, mais si son action a des aspects bienfaisants, il nous faut aussi compter avec la nocivité, la force des mots.

Nous nous réjouissons particulièrement du dépôt de la proposition de notre collègue M. William Bazé — de notre ami, comme dirait M. Junillon, à qui je ne laisse pas ce privilège, je tiens à ce que nous le partagions tous dans cette Assemblée — et nous voulons rendre hommage au rapporteur, M. le ministre Letourneau, pour son rapport véritablement magistral.

Plusieurs d'entre nous ont toujours estimé qu'il était néfaste de considérer le dossier vietnamien et ceux des autres territoires de la péninsule indochinoise, comme définitivement clos. Nous pensons, au contraire, que ces dossiers doivent rester ouverts et que la France doit continuer à y porter toute son attention. Dans ces terres lointaines mais qui restent très proches à nos cœurs, notre pays a encore un rôle à jouer.

Pour être différentes, les manifestations de notre présence n'en doivent pas moins être importantes. Et, puisque les grands événements de la politique internationale peuvent un jour avoir leur échéance en Asie, la France, qui a marqué un siècle de sa présence dans la péninsule du Sud-Est asiatique, a le devoir de ne pas se désintéresser de ce qui se passe dans ses anciens territoires. Or, nous savons que le rayonnement de la France est toujours très efficace dans le domaine culturel, où la radio joue un rôle primordial.

C'est pourquoi je me félicite de la proposition de notre ami M. Bazé. Certes, d'autres problèmes plus importants, plus cruciaux, sollicitent notre attention, mais oublier les problèmes du Sud-Est asiatique serait faire un mauvais calcul. Il nous reste d'immenses possibilités, la radio en est une; c'est une des chances de la France, et nous devons la jouer à fond.

Tout à l'heure, M. le rapporteur Letourneau a souligné un fait important, sur lequel M. le président de la commission est d'ailleurs revenu. Je veux parler de cette dépêche parue hier dans un flash de l' *Agence France-Presse* et selon laquelle des techniciens chinois seraient arrivés au Cambodge pour envisager l'établissement d'un poste émetteur à Phnom-Penh. Et M. Letourneau a eu une phrase particulièrement juste lorsqu'il a dit: « Nous ne craignons pas la concurrence, mais il faut nous occuper de ces problèmes dans les territoires du Sud-Est asiatique ».

Je tenais également à souligner que, voici quelques jours, une proposition tendant à aider le Cambodge à construire des ponts et à développer son infrastructure nous a été soumise. Nous l'avons jugée bonne et l'avons votée, mais nous voudrions bien que le Gouvernement khmer nous donne aussi la priorité en des matières que nous considérons d'importance et qu'il ne borne pas notre rôle à la construction des ponts sans faire appel à nous lorsqu'il s'agit de radiodiffusion dont nous sommes tout prêts, je pense, à nous occuper. Je considère que les liens d'amitié qui nous unissent à ce pays sont assez forts et anciens pour qu'une priorité nous soit donnée.

Sous la réserve de ces observations, c'est unanime que le groupe des républicains indépendants votera cette proposition qui prouve — et ce sera, je pense, à l'honneur de cette Assemblée — que nos anciennes possessions du Sud-Est asiatique font toujours l'objet de nos préoccupations, que nous n'avons pas fermé le dossier les concernant et que nous le surveillons, non avec vigilance, mais avec amitié et affection. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Max André. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. En expliquant le vote du mouvement républicain populaire, je voudrais tout d'abord exprimer un regret, celui de constater que ce débat n'a été qu'un monologue entre Français et que n'aient pu y prendre part des représentants des trois Etats d'Indochine, le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam, qui siègent ou pourraient siéger dans cette Assemblée. Nous aurions pu ainsi jouer parfaitement notre rôle, qui consiste à établir de grands débats, non seulement entre représentants de la République française, mais entre ceux-ci et les représentants des Etats associés.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

J'exprimerai un autre regret: celui de n'avoir pas vu de ministre au banc du Gouvernement. C'est assez courant chez nous, je le dis sans acrimonie et sans esprit de polémique; mais on pourrait interpréter ce fait comme un manque d'intérêt des pouvoirs publics français à l'égard des questions d'information, disons même de propagande — pourquoi ne pas employer ce mot dans son meilleur sens ? C'est une chose constante en France et je me rappelle que lorsque j'avais repris pied en Indochine, dans les premiers jours de janvier 1946, j'avais été frappé par une carence à peu près totale des services tant de renseignement que d'information.

Je ne pense pas que l'absence du Gouvernement de notre débat soit due à un manque d'intérêt à l'égard de ces problèmes, mais, en règle générale, la France est, je crois, toujours déficience en cette matière. Dans le cas présent, il suffirait d'ailleurs d'un très minime effort pour répandre nos idées et notre pensée dans toute une partie du monde. Il aurait été utile que les représentants du pouvoir exécutif fussent là pour comprendre que moyennant quelques dizaines millions, comme l'a dit M. le rapporteur, nous pourrions asseoir notre influence dans tout l'Extrême-Orient.

Néanmoins, c'est bien de tout cœur qu'après avoir entendu les explications si pertinentes de M. le rapporteur, le groupe du mouvement républicain populaire votera à l'unanimité la proposition de M. Bazé que, moi aussi, j'appellerai notre ami. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Héline pour expliquer son vote.

M. Héline. Je vais à mon tour déclarer que notre groupe apportera ses suffrages à la proposition qui nous est présentée, tant il est vrai, mesdames, messieurs, que si les humains ont la faculté de fixer les frontières à la surface de notre planète, ils n'ont pas encore la possibilité d'interdire de porter au loin la pensée par le moyen des ondes.

M. le président de la commission. Très bien !

M. Héline. Je souligne donc l'intérêt de cette possibilité que, très éloquemment tout à l'heure, M. le rapporteur nous a apportée. C'est avec empressement que nous souscrivons à l'entreprise consistant à porter, aussi loin et aussi longtemps que possible, et en particulier dans les pays du Sud-Est asiatique, la pensée de la France. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 4 —

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
FONDS DE GARANTIE POUR LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILE
Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à faire assurer aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion l'application effective de l'article 15 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951, qui a institué, tant pour la métropole que pour ces départements, un fonds de garantie pour les accidents d'automobile. (N°s 413 et 426, session 1956-1957.)

La parole est à M. le rapporteur.

M. Bernier, *rapporteur de la commission des affaires financières.* Mesdames, messieurs, le fonds de garantie pour les accidents d'automobile, institué par l'article 15 de la loi n° 51-1508 du décembre 1951, est un organisme chargé de payer aux victimes d'accidents corporels causés par les véhicules automobiles ou à leurs ayants droit les indemnités qui leur sont allouées lorsque le responsable des dommages demeure inconnu ou se révèle totalement ou partiellement insolvable ainsi, éventuellement que son assureur. Ce fonds de garantie devait à l'origine s'appliquer tant dans la France métropolitaine que dans les départements d'outre-mer, puisque la loi qui l'instituait ne contenait aucune mention d'exception à l'égard de ces départements dont on sait qu'ils ont le même régime législatif que la métropole, sauf celles déterminées par la loi. Certes, il était bien prévu qu'un règlement d'administration publique, pris après avis du conseil national des assurances, devait fixer les conditions d'application de la loi, mais rien ne permettait d'en écarter les départements d'outre-mer.

C'est cependant ce qui a été réalisé en fait, car le décret n° 57-763 du 30 juin 1952, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 15 de la loi du 31 décembre 1951, contient un article 22, ainsi rédigé: « Art. 22. — Un règlement d'administration publique ultérieur fixera les modalités d'application de la loi dans les départements d'outre-mer ».

Comme, à la date d'aujourd'hui, ce règlement d'administration publique « ultérieur » n'a jamais été pris, cette disposition aboutit à priver les départements d'outre-mer du bénéfice d'une loi qui, à l'origine, devait leur être appliquée.

C'est là une situation d'autant plus paradoxale que le champ d'application du fonds de garantie défini par le décret susvisé a été étendu à l'Algérie et même à la Tunisie. Rien n'explique donc qu'il n'en ait pas été de même pour les départements d'outre-mer, initialement compris dans le champ d'application de la loi. Existerait-il pour ces départements une impossibilité d'ordre juridique ou financier s'opposant à l'application de la loi ? Absolument aucune, car l'organisation administrative et judiciaire de ces départements est rigoureusement la même que celle de la métropole. D'autre part, les contributions prévues pour l'alimentation du fonds de garantie pourront être recouvrées dans les départements d'outre-mer comme elles le sont en France métropolitaine.

Ces contributions sont les suivantes : 1° contribution des sociétés d'assurances ou des assureurs, dont le taux maximum est de 12 p. 100 de la totalité des charges du fonds de garantie; 2° contribution des responsables d'accidents corporels, non bénéficiaires d'une assurance couvrant la totalité des dommages, qui est de 10 p. 100 des indemnités restant à leur charge, ramenée à 5 p. 100 lorsque l'accident a été provoqué par un véhicule utilisé par l'Etat ou une collectivité publique; 3° contribution des assurés assise sur les primes versées aux sociétés d'assurances ou assureurs, pour un montant maximum de 2 p. 100 de ces primes.

Au surplus, le fonds de garantie groupant obligatoirement toutes les sociétés et tous les organismes agréés pour pratiquer les opérations d'assurances « risque automobile », l'application de la loi aux départements d'outre-mer y inclurait automatiquement les sociétés ou organismes agréés aujourd'hui dans les départements d'outre-mer et qui sont, en fait, les mêmes que dans la métropole. C'est d'ailleurs ainsi qu'il a été procédé pour l'Algérie, lorsque le décret du 15 avril 1954 y est venu étendre le champ d'application du fonds de garantie.

Aucune difficulté n'est, par ailleurs, à prévoir pour la contribution des responsables d'accidents corporels, celle-ci étant liquidée et recouvrée par l'administration de l'enregistrement.

Enfin, il ne peut non plus se présenter la moindre difficulté pour le versement de la contribution des assurés qui est perçue directement par les assureurs au moment de l'établissement ou du renouvellement de la police.

Aussi, votre commission des affaires financières a-t-elle estimé qu'il y a lieu de déclarer purement et simplement applicables aux départements d'outre-mer les prescriptions du décret n° 52-763 du 30 juin 1952, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 15 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951, créant un fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobile. En conséquence, elle vous invite à adopter la proposition dont M. le président vous donnera lecture. (*Applaudissements.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Invite le Gouvernement à faire assurer aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion l'application effective de l'article 15 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951 qui a institué, tant pour la métropole que pour ces départements, un fonds de garantie au profit des vic-

times d'accidents d'automobile, et en conséquence, à déclarer applicables à ces départements les prescriptions du décret n° 52-763 du 30 juin 1952, portant règlement d'administration publique pour l'application de la susdite loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique jeudi 25 juillet, à quinze heures trente.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Jeudi 25 juillet 1957, à quinze heures trente, séance publique:

1. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Burkhardt, Fadda, Michalet, Morel, Viniger, Georges Riond, Gabriel Schleiter et des membres du groupe des républicains indépendants et du groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale, tendant à inviter le Gouvernement à soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française le projet de loi-cadre sur l'Algérie. (N° 427, session 1956-1957, M. N..., rapporteur de la commission de politique générale);

2. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Duval, Bernier, Charlier, Dède, Fleury, Guillabert, Iba Zizen, Alfred Jacobson, Jacquier, Ramus, Repiquet, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à coordonner la production et la consommation du sucre dans l'Union française. (N°s 66, année 1955 et 385, session 1956-1957, M. Dède, rapporteur de la commission des affaires économiques; et n° 408, session 1956-1957, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Duval, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts M. Guyard, rapporteur);

3. — Discussion de:

a) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale;

b) la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention commerciale signée à Paris le 16 novembre 1956 entre le gouvernement royal laotien et le Gouvernement de la République française. (N°s 337, 338 et 430, session 1956-1957, M. Omer Sarraut, rapporteur de la commission des relations extérieures);

4. — Discussion de la proposition présentée par M. Alfred Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à saisir en temps utile l'Assemblée de l'Union française des projets de loi relatifs aux prochains plans pluriannuels d'équipement de l'Algérie, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer. (N° 429, session 1956-1957, M. N..., rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures dix.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
MADELEINE PESTEL.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du* 18 *juillet* 1957.
(*Journal officiel* du 19 juillet 1957.)

Page 808, 1re colonne, 55e et 56e lignes:

Au lieu de: « En effet, s'il s'agit de médecins privés vous n'êtes pas sans ignorer... »,

Lire: « En effet, s'il s'agit de médecins privés vous n'êtes pas sans savoir... ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 23 JUILLET 1957

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite à l'un des Gouvernements en remet le texte au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement intéressé.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés, elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.*

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre, ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 212 M. Alfred Bour; 357 Mme Eboué-Tell; 405 M. Hazoumé; 515 M. Georges Riond.

Affaires étrangères.

Nos 343 M. Alfred Bour; 418 M. Alfred Bour; 438 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas; 493 Mme M.-H. Lefaucheux.

Affaires marocaines et tunisiennes.

Nos 502 M. Georges Riond; 514 M. Paul Theetten; 518 M. Jules Daber; 550 M. Paul Theetten.

Affaires sociales.

No 505 M. Pierre Cornet.

Anciens combattants et victimes de guerre.

Nos 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle; 523 M. Charlier; 535 Mme Eboué-Tell.

Défense nationale et forces armées.

Nos 527 M. Joseph Dumas; 531 M. Paul Theetten.

Education nationale, jeunesse et sports.

No 540 M. Jules Daber.

Finances, affaires économiques et plan.

Nos 436 M. Alfred Bour; 456 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten; 510 M. Alfred Bour; 515 M. Roger Dusseaulx; 522 M. Theetten.

Budget.

Nos 533 M. Paul Theetten; 534 M. Paul Theetten; 552 M. David-Darnac.

Agriculture.

No 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Reconstruction et logement.

No 549 M. Jules Daber.

France d'outre-mer.

Nos 487 M. Le Brun Kéris; 518 Mme M.-H. Lefaucheux; 525 Mme M. H. Lefaucheux.

Intérieur.

Nos 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet; 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

Justice.

No 553 M. Junillon.

Erratum

à la suite du compte rendu in extenso *de la séance du* 16 *juillet* 1957. (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée de l'Union française, du 17 juillet 1957.)

Page 789, réponse à la question écrite no 501 posée par M. Pierre Boiteau, dernière partie du tableau:

Au lieu de:

Nouvelle-Calédonie (en milliers de francs C. F. P.):						
Cultures d'exportation (caféier) ...	36	800,3	65	»	»	5.676,1
Aménagements ruraux et matériel agricole	35	1.245,9	»	5.565,2	»	392,5
Elevage	65	165	»	1.254,8	»	»
Prêts de campagne	417,9	»	58	»	580	»

Lire:

Nouvelle-Calédonie (en milliers de francs C. F. P.):						
Cultures d'exportation (caféier) ...	36	800,3	65	»	»	»
Aménagements ruraux et matériel agricole	85	1.245,9	»	5.265,2	»	5.676,1
Elevage	65	165	»	1.254,8	»	392,5
Prêts de campagne	417,9	»	58	»	»	580

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.